

CONDITIONS D'ACCÈS À L'EXPÉRIENCE DANS LE NOIR ?

Les présentes Conditions d'Accès à l'Expérience Dans le Noir ? ont été établies afin de garantir la sécurité et la satisfaction des participants, en considération de ce que l'expérience Dans le Noir ? se déroule dans l'obscurité complète.

1. GÉNÉRALITÉS

Les présentes Conditions d'Accès à l'Expérience Dans le Noir ? sont opposables à toutes les personnes (ci-après le « Participants ») participant aux prestations proposées par un restaurant Dans le Noir ? (ci-après le « Restaurant ») qui reconnaissent en avoir pris connaissance et les accepter sans réserve.

L'accès au Restaurant est accessible aux mineurs âgés d'au moins six (6) ans sous réserve qu'ils soient accompagnés par au moins une personne physique majeure et du respect des présentes Conditions d'Accès à l'Expérience dont l'accompagnant se porte garant.

L'accès au Restaurant est interdit aux animaux, sauf aux chiens d'assistance pouvant accéder aux espaces éclairés.

2. INFORMATION DU RESTAURANT

Préalablement à la réalisation de la Prestation, le Participant s'oblige à **informer le** Restaurant de ses éventuelles intolérances et/ou allergies alimentaires.

Il informera également le Restaurant de toutes spécificités de son régime alimentaire et d'une manière générale de toute information pouvant avoir une incidence sur le bon déroulé de la Prestation.

Le Client reconnaît qu'il est responsable de cette information qu'il doit fournir de manière claire, exacte, précise et exhaustive et que **toute omission de nature à lui causer un préjudice ne saurait engager la responsabilité du Restaurant.**

Le Client reconnaît avoir été informé que le Restaurant peut avoir recours à des caméras de surveillance (notamment infrarouge dans la salle de restauration) afin de s'assurer de sa sécurité durant la réalisation de la Prestation.

Le cas échéant, seul le personnel habilité (responsable et agents de sécurité et direction du Restaurant) est autorisé à consulter les images et ces dernières sont détruites au plus tard un (1) mois après leur enregistrement. Ces images pourront également être remises aux autorités sur réquisition.

Le responsable à la protection des données est : Edouard de Broglie, Président Trade Connection SAS.

En cas de difficulté ou de litige, le Client bénéficie du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) directement sur le site internet de la CNIL ou par courrier postal en écrivant à : CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.



3. COMPORTEMENT DU PARTICIPANT

Le Participant s'engage à honorer sa réservation avec ponctualité.

Il est informé qu'en cas de présentation postérieure à l'heure de la réservation, le Restaurant se réserve le droit de lui refuser l'accès à l'expérience Dans le Noir ? sans que cela ne donne lieu à quelconque remboursement des sommes qu'il aurait pu payer par avance au titre de sa réservation.

Lorsqu'il participe à l'expérience Dans le Noir?, le Participant:

- s'oblige à adopter en toutes circonstances un comportement approprié, courtois et qui ne serait pas contraire aux bonnes mœurs, étant précisé que le Restaurant se réserve le droit de refuser l'accès à l'Expérience, d'expulser ou de refuser de servir tout Participant se trouvant manifestement dans un état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiant(s) incompatible avec le bon déroulé du service,
- s'interdit en toutes circonstances de tenir tout propos insultants, dégradants, déplacés, injurieux et notamment, sans que cette liste ne soit limitative, tout propos haineux, racistes, xénophobes, pédophiles, homophobes, portant atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui, menaçant une personne ou un groupe de personnes.
- s'interdit de consommer des stupéfiants dans l'enceinte du Restaurant.
- s'interdit tout geste déplacé ou contact physique délibéré (notamment à caractère sexuel), consenti ou non avec les convives du Restaurant ou tout membre de son personnel.
- est responsable de ses biens et de ses actes et des éventuels dommages qu'il pourrait causer aux tiers durant la réalisation de la Prestation.
- s'oblige à solliciter le personnel du Restaurant préalablement à tout déplacement dans la salle de restauration.
- s'oblige à garder son calme et suivre scrupuleusement les instructions du personnel du Restaurant en cas d'évacuation.

Le Client est informé que les objets lumineux (téléphone, montre...) et/ou encombrants (manteau, sac) ne sont pas admis dans la salle de restauration obscure et, le cas échéant, doivent obligatoirement être laissés dans les vestiaires/casiers dédiés à cet effet. Il est recommandé au Client de ne pas se présenter au Restaurant muni d'objets de valeur, la Société déclinant toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de ces objets.

Tout contrevenant aux présentes Conditions d'Accès à l'Expérience pourra se voir refuser l'accès au Restaurant ou être expulsé du Restaurant sans préavis et sans possibilité d'être remboursé du prix payé.